

Concours national de la Résistance et de la Déportation – 2018-2019
« Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945. Espaces et histoire »

AD77, M3555 – 21 janvier 1941, déclaration en vue de l'application de la loi du 3 octobre 1940 sur le statut des juifs interdisant à ceux-ci l'exercice de nombreuses professions, dont celle de fonctionnaire de police.

D E C L A R A T I O N

en vue de l'application de la Loi du 3 Octobre 1940
sur le statut des juifs

Nom du déclarant : ... *BOINOT*

Prénoms : *Robert, Gabriel, Alphonse*

Date et lieu de naissance : *29 décembre 1914, Versailles*

Grade ou emploi : *Commissionnaire stagiaire de police*

Domicile : *Chelles (Sd.M.)*

Ascendants (Votre grand-père dans la ligne paternelle
dans (est-il ou était-il de race juive ? *Non* (1)
la ligne (Votre grand-mère dans la ligne paternelle
paternelle (est-elle ou était-elle de race juive ? *Non* (1)

Ascendants (Votre grand-père dans la ligne maternelle
dans (est-il ou était-il de race juive ? *Non* (1)
la ligne (Votre grand-mère dans la ligne maternelle
maternelle (est-elle ou était-elle de race juive ? *Non* (1)

Conjoint (Votre conjoint est-il juif ? *Non* (1)

Pouvez-vous vous prévaloir de l'article 3 de la Loi du
3 octobre 1940 en excipant d'une des conditions suivantes :

1°) Etes-vous titulaire de la carte du
combattant 1914-1918 ? (1)

2°) Avez-vous été cité au cours de la
campagne 1914-1918 ? (1)

3°) Avez-vous été cité à l'ordre du jour
au cours de la campagne 1939-1940 ? (1)

4°) Etes-vous décoré de la Légion d'Honneur
à titre militaire ou de la Médaille
Militaire ? (1)

Fait à *Melun* le *21 janvier 1941*

SOUS LA FOI DU SERMENT
Le Déclarant :

ABoinot

(1) Répondre par oui ou par non

NOTA - TOUTE FAUSSE DECLARATION ENTRAÎNERA LA DECHEANCE DES
DROITS A RETRAITE OU DU PAYEMENT DU TRAITEMENT.